

## Note explicative de synthèse du BP 2022

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2019, 2020 et 2021) des données issues du Budget primitif (2022).

La recherche de l'équilibre budgétaire reste un exercice difficile du fait de réduction des dotations de l'état qui impacte toutes les collectivités territoriales.

L'ensemble des mesures prises au sein de chaque service (optimisation des emplois du temps, gestion stricte des fournitures...) ont permis de dégager 301 000 € d'autofinancement en 2022.

**Le budget 2022 en section de fonctionnement s'équilibre à 4 880 618.98 €.**

## ✓ Les principales recettes sont :

Chapitre 02 : Autofinancement Complémentaire / 459 238,98€ (+ 19,67 %)

Chapitre 013 : Atténuation de Charges (remboursement-rémunération) / 80 200,00€

Chapitre 042: Ordre transfert entre section / 30 000,00 €

Chapitre 70 : Produit Services - ventes divers / 379 800,00 € (+ 0,61 % par rapport à 2021)

Chapitre 73 : Impôts et Taxes / 3 138 955,00€ (+ 20,94% par rapport à 2021)

Chapitre 74 : Dotations et Subventions / 748 700,00 € (- 5,34 % par rapport à 2021)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion / 39 500,00 € (-7,49 % par rapport à 2021)

Chapitre 76 : Produits financiers / 25,00 €

Chapitre 77 : Produits Exceptionnels / 4 200,00€ (-36,36 % par rapport à 2021)

## ✓ Les principales dépenses sont :

Chapitre 02 : Autofinancement Complémentaire / 425 138,98€ (+ 79,05 % par rapport à 2021)

023 Virement section d'investissement / 301 000,00 € (+ 54,23%)

Chapitre 011 : CHARGES CARACTERE GENERAL / 1 413 770,00€ (+ 11,71 % par rapport à 2021)

60 ACHATS VARIATION STOCKS / 763 920,00€ (+ 7,747 %)

	Réalisé 2021	BP 2022
Energie (+40%)	169 472,84 €	238 000 €

61 SERVICES EXTERIEURS / 435 700,00€ (+ 23,67 %)

	Réalisé 2021	BP 2022
Location	27 384 €	59 000 €
Entretien réparation bat	22 723,78 €	120 000 €

62 Autres SERVICES EXTERIEURS / 200 350 € (+ 5,75 %)

	Réalisé 2021	BP 2022
Contentieux, Frais d'actes	3 182 €	30 000 €

63 Impôts Taxes et Versements Assimilés / 13 800,00€ (- 6,76 %)

## AR Prefecture

024-212401020-20220412-2022\_BP\_VILLE-BF  
Reçu le 19/04/2022  
Publié le 19/04/2022

Chapitre 012 : CHARGES de PERSONNEL / 2 372 440,00€ (+ 6,95 % par rapport à 2021)

Chapitre 014 : ATTENUATION DE PRODUITS / 25 020,00€ (+ 100% par rapport à 2021)

739115 Prélèvement au titre de la loi SRU / 24 020,00 €

Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courant / 349 650,00€ (+ 24,52% par rapport à 2021)

	Réalisé 2021	BP 2022
Droit utilisation informatique	0 €	14 000 €
Contribution Org regroupés	72 454,34 €	86 700 €
Subventions CCAS	20 000 €	27 000 €
Subvention droit privé	34 181,00 €	80 000 €

Chapitre 66 : Charges Financières / 89 600,00€ (- 3,67 % par rapport à 2021)

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles / 5 000,00 €

Chapitre 042 : Op d'ordre – Transferts entre sections / 200 000,00 € (+ 13,60% à 2021)

L'écart entre les recettes et les dépenses prévisionnelles permet de dégager un prélèvement de 301 000.00 € pour financer nos investissements.

### Pour la section d'investissement l'équilibre s'établit à 2 096 688.89 €

✓ Les recettes se décomposent comme suit :

Opérations Financières / 635 957,64€

Autofinancement Prévisionnel / 301 000,00 €

Opération ordre Transfert entre section – amortissements / 200 000,00 €

Opérations non individualisées (n° 2011-01) / 303 900,00 €

Réserves foncières (n°1010) – cession de terrains / 463 000,00 €

Complexe sportif (n°1140) / 9 000,00 €

Programme voie douce (n°202202) / 25 000,00 €

Restructuration centre socioculturel (n° 1210) / 154 831,25 €

Opération Patrimoniale / 4 000 €

Recours à l'emprunt : 300 000.00€

## AR Prefecture

024-212401020-20220412-2022\_BP\_VILLE-BF  
 Reçu le 19/04/2022  
 Publié le 19/04/2022

Les dépenses se décomposent comme suit :

### Opérations Financières / 627 773,80€

	BP 2022
Dépenses Imprévues	79 823,80 €
Avance remboursable BP Loti	25 000,00 €
Transfert ALSH + Eau - Ass	35 500,00 €
Reversement Tx AmgTZAÉ	42 000,00 €
Remboursement emprunts	400 000,00 €
Pont Beaumont	45 000,00 €

### Travaux en Régie / 30 000,00 €

### Restauration du Patrimoine (n°2012-01)/ 30 900,00 €

### Dépenses non individualisées (n° 2011-01) / 221 399,82 €

38

	RAR	BP 2022	TOTAL
Ecole – Matériel		13 600 €	13 600 €
Informatique	27 945,60 €	12 460 €	44 405,60€
Mairie		20 700 €	20 700 €
Habitat	114 714,22 €	10 000 €	124 714,22 €
Divers		17 980 €	17 980 €
	<b>142 659,82 €</b>	<b>78 740,00 €</b>	<b>221 399,82 €</b>

### Acquisitions foncières (n°1010) / 100 000,00 €

### Travaux Voirie – Réseaux Divers (n°1110) / 470 465,11 €

	RAR	BP 2022	TOTAL
Voirie – Adressage ...	148 434,62 €	278 100 €	426 534,62 €
Matériel		8 700 €	8 700 €
Subvention SDE Eclairage	21 454,29 €	13 776,20 €	35 230,49 €
	<b>169 888,91 €</b>	<b>300 576,20 €</b>	<b>470 465,11 €</b>

### Complexe sportif (n° 1140) / 52 679,05 €

### Programme voie douce (n° 2022-02) / 100 000,00 €

### Restructuration centre culturel (n° 1210) / 375 765,00 €

	RAR	BP 2022	TOTAL
Centre Culturel	367 193,00 €	8 572,00 €	375 765,00 €

### Programme Renouvellement Matériel Roulant (n° 2016-01) / 50 000,00 €

### Programme Aménagement quartier (n° 2022-01) / 23 706,11 €

### Opération Patrimoniale / 4 000 €

## Informations financières : ratios

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	956,36	866,00
2	Produit des impositions directes/population	623,49	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	965,35	909,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	339,54	305,00
5	Encours de dette/population	830,41	933,00
6	DGF/population	140,69	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,53 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,76 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	35,17 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	86,02 %	0,00 %

**AR Prefecture**

024-212401020-20220412-2022\_BP\_VILLE-BF  
Reçu le 19/04/2022  
Publié le 19/04/2022

**Taux d'imposition**

	Taux votés 2021	Taux votés 2022
Taxe foncière (bâti)	59.13	68
Taxe foncière (non bâti)	130.52	130.52

Soit une augmentation de la fiscalité de 8.87 points nécessaire afin de financer les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2022.

**Le budget principal pour 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de 6 977 307.87 €**